

ÉTAT DE POLLUTION DES SOLS



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. DONNÉES SUR LA POLLUTION DES SOLS	3
2.1. SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS	3
2.1.1. DÉFINITION ET RÉGLEMENTATION	3
2.1.2. SIS SITUÉS À PROXIMITÉ DU SITE	3
2.2. INFORMATION SUR UNE POLLUTION SUSPECTÉE OU AVÉRÉE (EX BASOL)	4
2.2.1. DÉFINITION	4
2.2.2. Ex-BASOL SITUÉS À PROXIMITÉ DU SITE	4
3. ÉTUDE HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS	5
3.1. DONNÉES DISPONIBLES	5
3.2. ANALYSE DES PRISES DE VUES HISTORIQUES	5

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : SIS et sites ex BASOL proches de la gravière.....	4
Figure 2 : Historique du site	5

1. INTRODUCTION

En application des articles L.512-18 et D.181-15-2 du Code de l'environnement, le présent document constitue l'état de pollution des sols, sur lesquels est sise le projet.

La présente étude des sols se base sur l'inventaire des anciens sites industriels ou sites pollués et potentiellement pollués officiellement répertoriés dans les bases de données nationales et s'accompagne d'une étude historique de l'usage des sols.

2. DONNÉES SUR LA POLLUTION DES SOLS

2.1. SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS

2.1.1. DÉFINITION ET RÉGLEMENTATION

L'article L.125-6 du Code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Les dispositions juridiques permettent d'améliorer l'information du public sur les sites et sols pollués par la création de ces SIS et de garantir l'absence de risque sanitaire et environnemental par l'encadrement des constructions sur de tels sites.

En effet, sur un terrain répertorié sur un SIS, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation, réalisée par un bureau d'étude certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement (cf. article L.556-2 du Code de l'environnement).

2.1.2. SIS SITUÉS À PROXIMITÉ DU SITE

Les données sur les SIS sont issues du site Géorisques (<http://www.georisques.gouv.fr/>), géré par le Ministère en charge de l'environnement, en collaboration avec le BRGM¹ (consulté en avril 2024). Deux SIS sont recensés dans le rayon d'affichage de 3 km autour du périmètre du projet (cf. figure page suivante) :

- Décharges 1 et 4 (SSP00039450101) à 700 m au Nord du projet ;
- Décharge 2 (SSP00039440101) à 2 km au Nord.

D'après les données disponibles, on note qu'au droit de ces décharges, les terrains rencontrés sont constituées par des déchets très hétérogènes, généralement très peu terreux : principalement de déchets de démolition (gravats, bâches, gouttières, ferraille, bois, isolants, plâtre ...) mais également de DIB (seaux, bidons et fûts vides, emballages vides, plastiques ...), et de quelques pièces de casse automobile. Certains fûts semblent contenir des abats d'animaux.

Quoiqu'il en soit, en cas de pollution des eaux souterraines, celles-ci ne toucheraient pas le plan d'eau d'extraction de la gravière de Valff, les eaux s'écoulant vers le Nord-Est.

¹ BRGM : Bureau de Recherche en Géologie Minière (<https://www.brgm.fr>)

2.2. INFORMATION SUR UNE POLLUTION SUSPECTÉE OU AVÉRÉE (EX BASOL)

2.2.1. DÉFINITION

Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, depuis le début des années 1990.

La nécessité de connaître les sites pollués (ou potentiellement pollués), de les traiter le cas échéant, en lien notamment avec l'usage prévu, d'informer le public et les acteurs locaux, d'assurer la traçabilité des pollutions et des risques y compris après traitement a conduit le ministère chargé de l'environnement à créer la base de données BASOL. Les données reprises de cette base de données historique sont aujourd'hui diffusées dans Géorisques en tant qu'Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée.

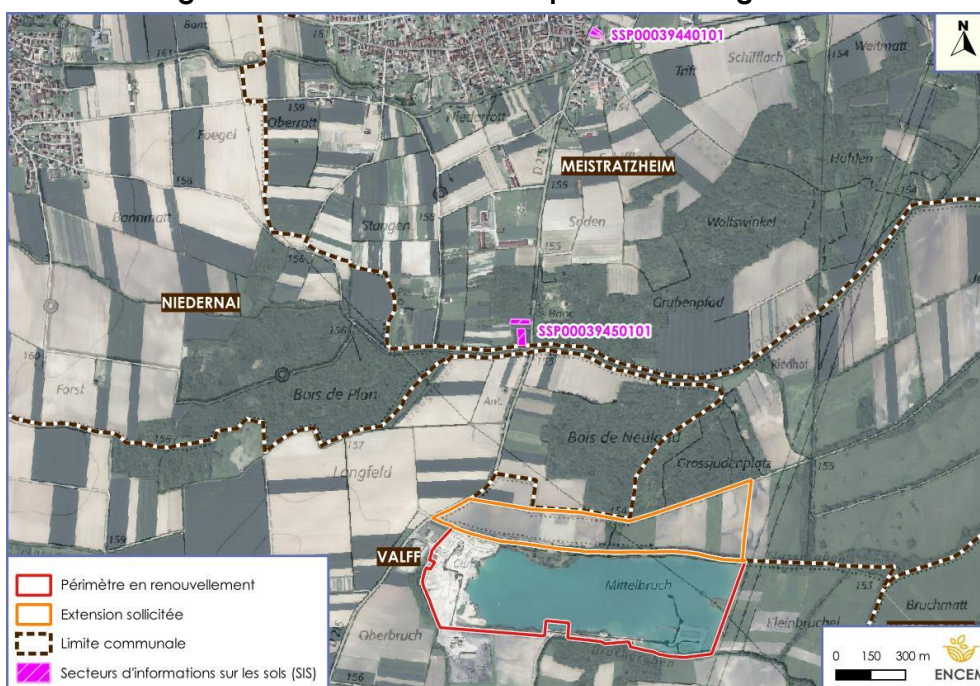
Les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée sont complémentaires à d'autres données comme les SIS « secteur d'informations sur les sols » (cf. précisions ci-avant).

Les informations de l'administration sont généralement associées à des diagnostics de sols réalisés dans le cadre d'une cessation d'activité d'une ICPE, à des recherches historiques documentaires, à des travaux, à des transactions ou changements d'usage du site ou projet d'aménagement, et, à la demande de l'administration, à des analyses de la qualité des eaux (captages d'alimentation en eau potable, puits, eaux superficielles) et enfin aux actions engagées lors de pollutions accidentelles. L'action des pouvoirs publics est alors déclenchée, pour caractériser la pollution du site et en maîtriser les risques.

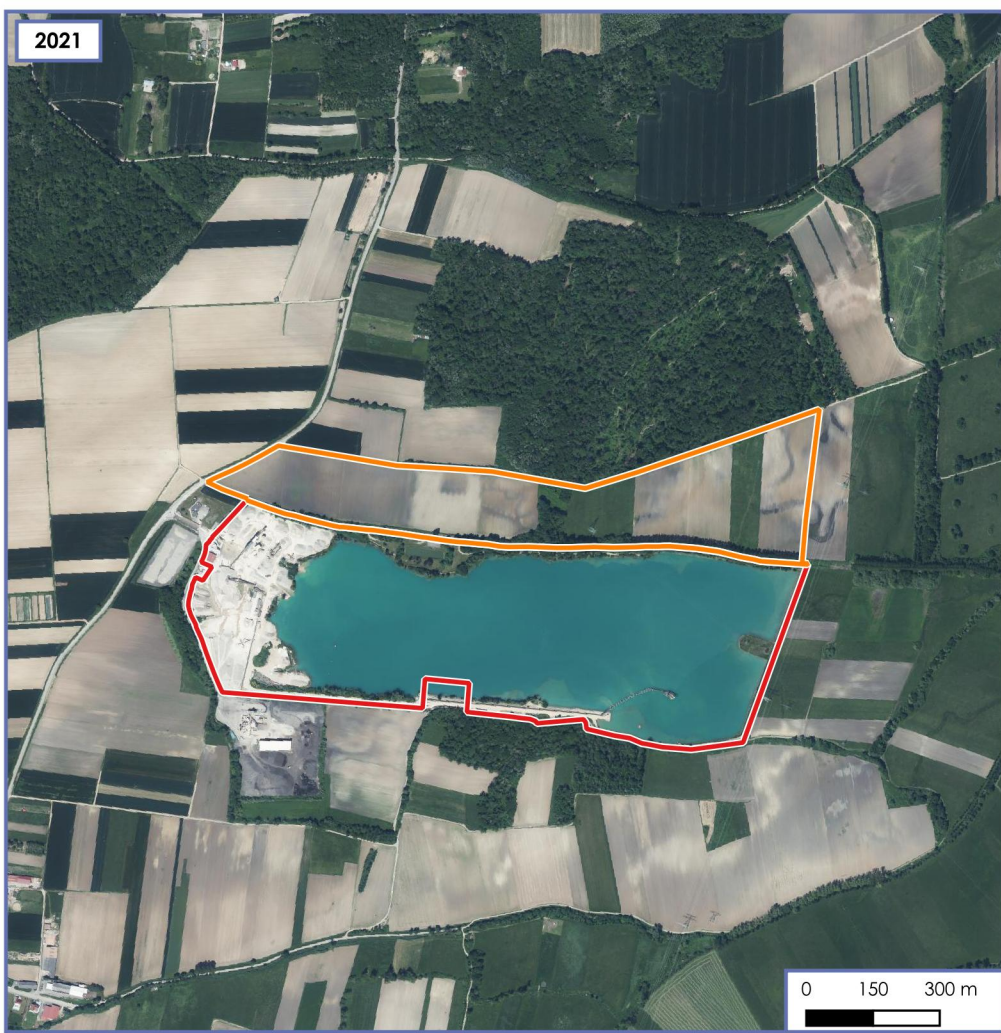
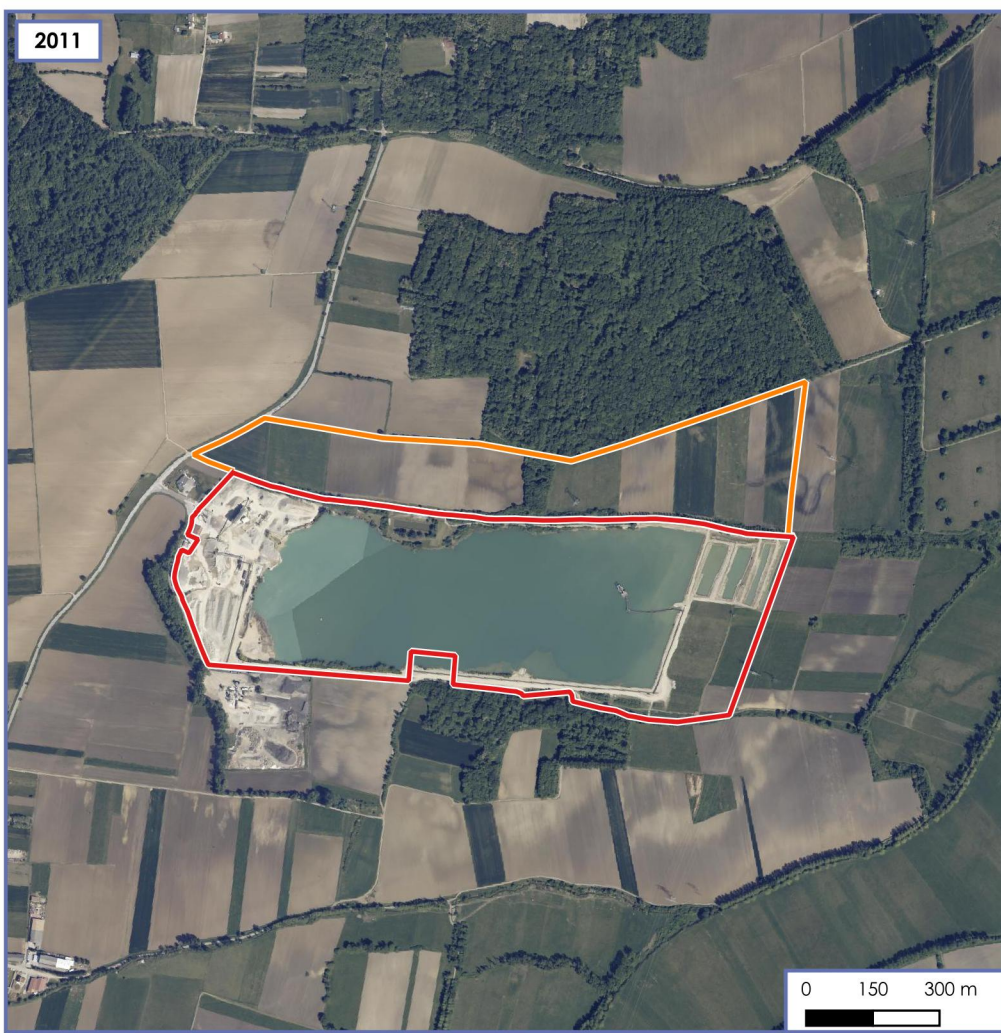
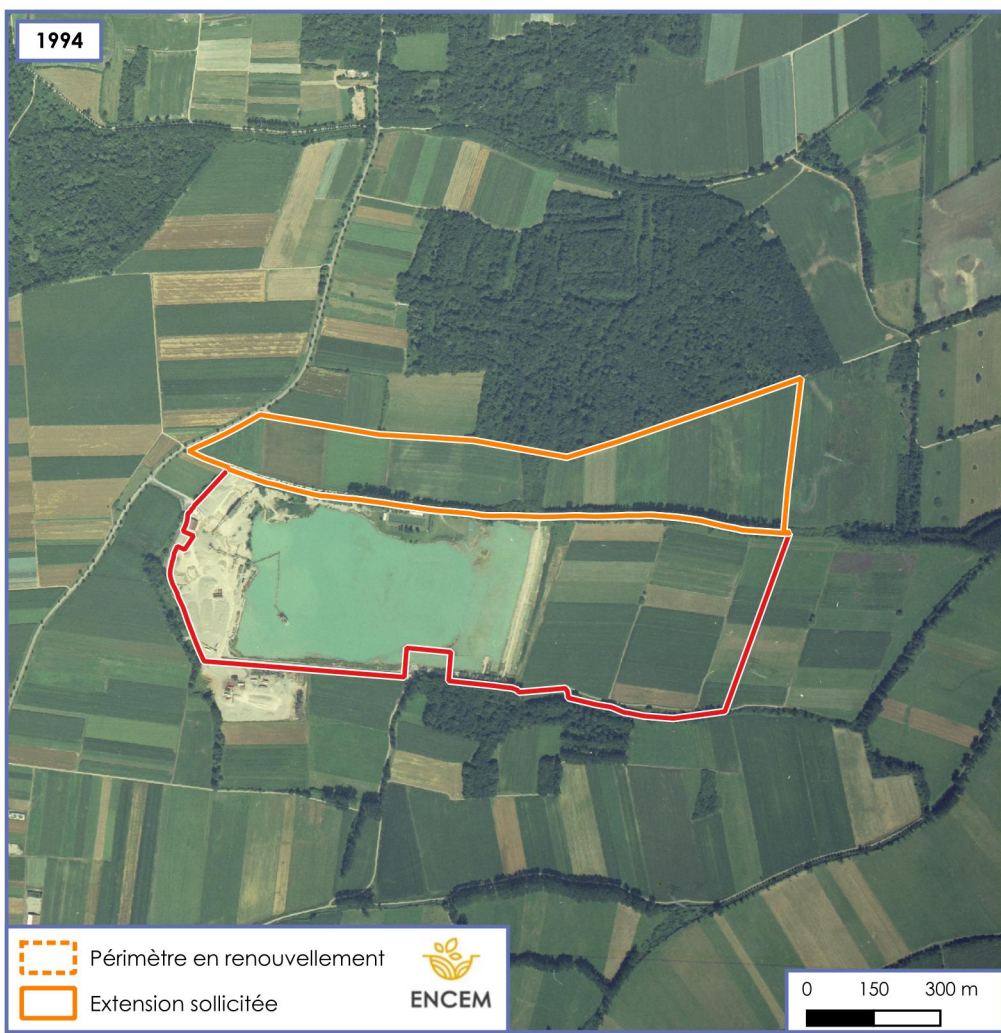
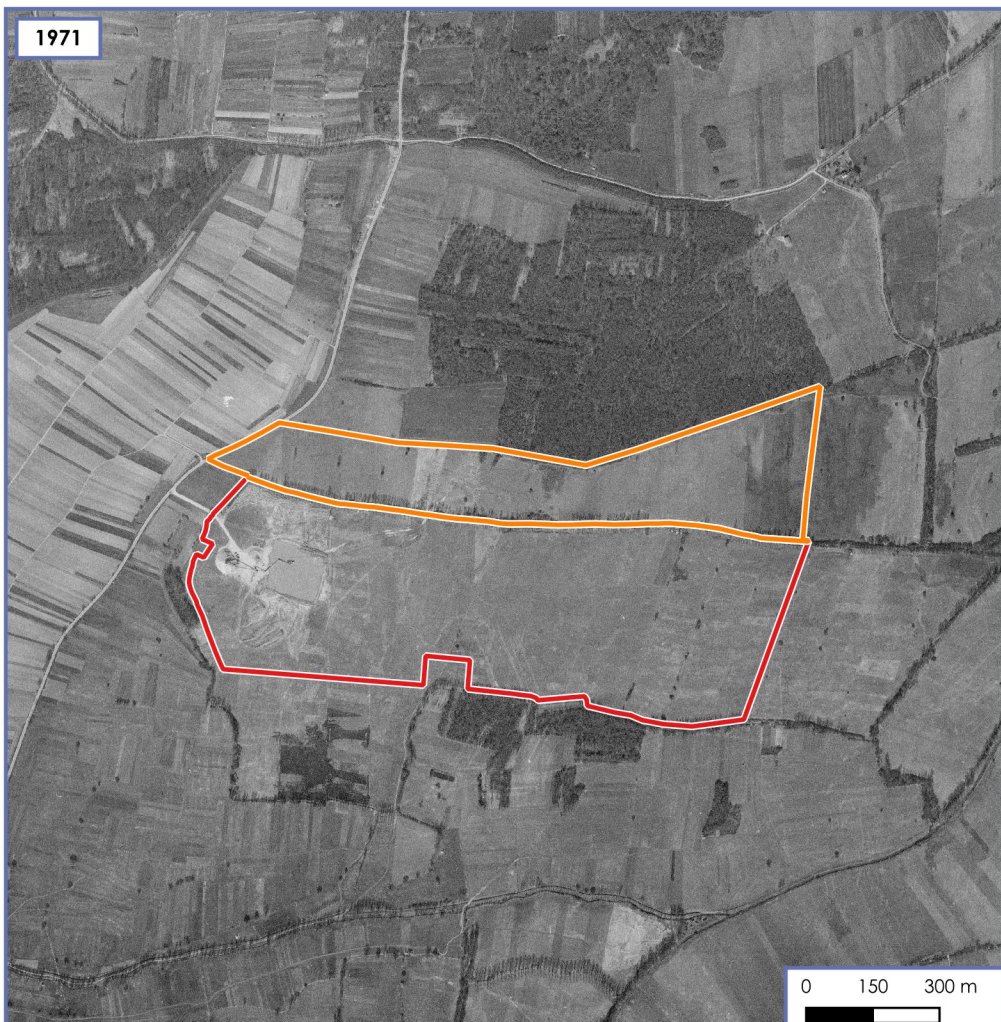
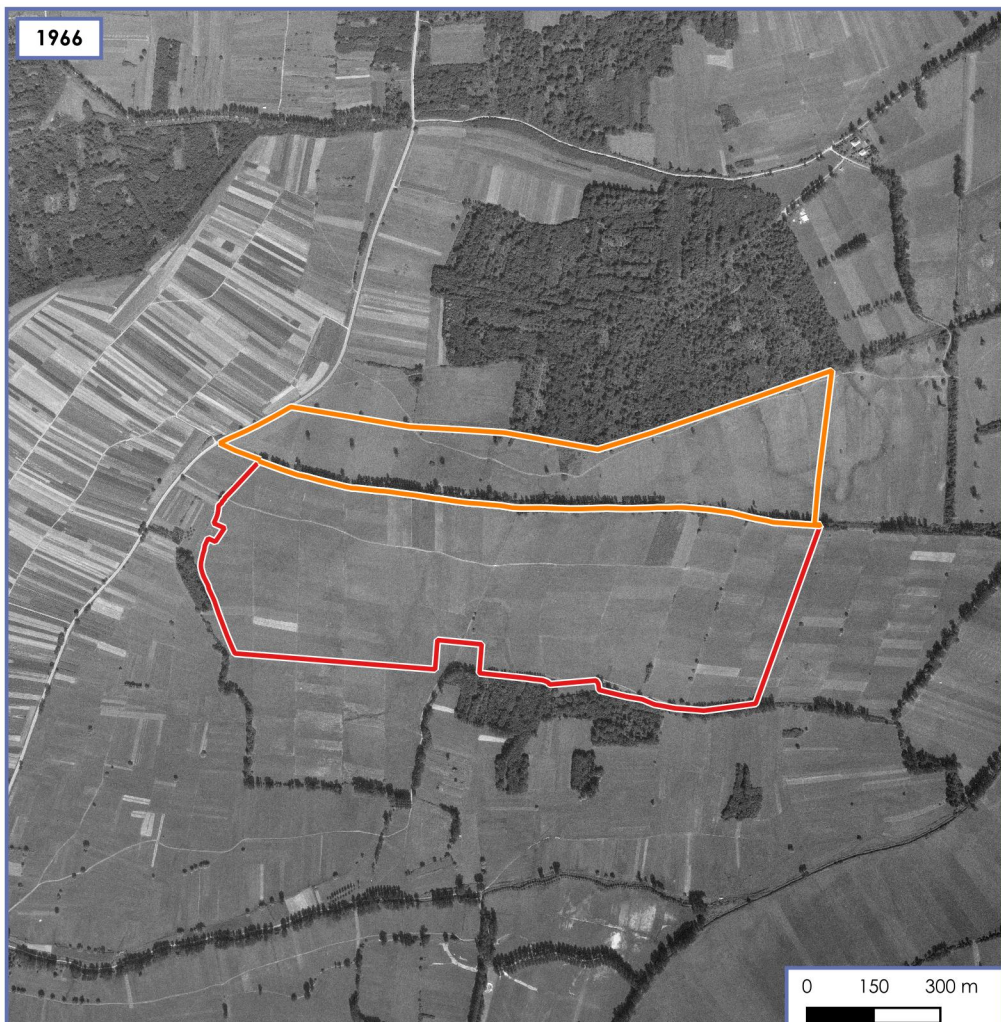
2.2.2. EX-BASOL SITUÉS À PROXIMITÉ DU SITE

La consultation du site Géorisques en avril 2024 fait ressortir deux sites dans le rayon d'affichage, qui correspondent aux deux SIS listées précédemment.

Figure 1 : SIS et sites ex BASOL proches de la gravière



Compte tenu des informations disponibles sur les bases de données, aucune pollution engendrée par des sites proches n'est susceptible d'atteindre le périmètre du projet.



3. ÉTUDE HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS

3.1. DONNÉES DISPONIBLES

L'étude historique du site se base sur les photos aériennes de 1949 à nos jours. Les données proviennent de l'outil « remonter le temps » (<https://remonterletemps.ign.fr/>) de l'IGN². Cet outil permet d'observer les évolutions du territoire au cours du temps, telles que :

- L'évolution des ressources naturelles (utilisation des sols, évolution des espaces boisés ...) ;
- L'urbanisation du territoire (extension des zones urbaines, villes nouvelles, grands aménagements industriels ...) ;
- Les nouvelles voies de communication (réseau routier, ferré, maritime, aéroportuaire ...).

3.2. ANALYSE DES PRISES DE VUES HISTORIQUES

Les photographies montrent que les sols du périmètre en renouvellement étaient initialement de nature agricole. L'exploitation est visible dès le début des années 1970, à l'Ouest du périmètre avec une drague flottante, des bandes flottante et un stock pile. Le plan d'eau d'extraction s'est progressivement agrandi vers l'Est, et on constate une installation de traitement fixe dès les années 1980 et on voit apparaître les bureaux dans les années 1990. La société SABLIÈRES HELMBACHER est l'exploitant historique de ce site.

Les photographies montrent également que l'usage des sols au droit des terrains sollicités en extension est voué depuis longtemps à l'agriculture.

Figure 2 : Historique du site
(ci-avant)

En l'état actuel des connaissances, bien qu'aucune pollution ne soit recensée, les polluants éventuellement présents dans les sols sollicités en extension seraient des polluants d'origine agricole :

- **Pesticides, herbicides et autres produits phytosanitaires utilisés pour éliminer les nuisibles et favoriser la croissance des végétaux ;**
- **Engrais et produits d'amendement utilisés pour enrichir les sols et favoriser le développement des cultures ;**
- **Égouttures d'hydrocarbures liées aux passages répétés d'engins agricoles pour le labour, la plantation, l'épandage de produits, la récolte etc.**

² IGN : Institut Géographique National